

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET
DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

CELLULE DE L'ENSEIGNEMENT

N° 0017 /MINFOF/SG/CE/CEA1

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

EDUCATION UNIT

COMMUNIQUE RADIO- PRESSE

(AVIS d'APPEL A CANDIDATURE)

LE MINISTRE DES FORETS ET DELA FAUNE porte a la connaissance des personnel agents de l'Etat, contractuels et fonctionnaires des catégories C et B de son département ministériel, des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural, du Tourisme, de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, des Organismes Publics et Parapublics, des ONGs installées au Cameroun et intervenants dans le domaine de la faune et des aires protégées, qu'il est ouvert a l'Ecole des Faunes de Garoua, une formation des spécialistes de la Faune et des Aires protégées, promotion 2011-2013.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

Pour le cycle C :

- être de Nationalité Camerounaise ;
- être âgé(e) de 40 ans au plus au premier janvier 2011 ;
- être Agent Technique en (Foresterie, Agriculture, Tourisme, Zootechnique ou Sciences Vétérinaires) ou être Agent de l'Etat titulaire du BEPC, du GCE/OL dans 3 matières scientifiques au moins ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

Pour le cycle B :

- être de Nationalité Camerounaise ;
- être âgé(e) de 40ans au plus au premier janvier 2011 ;
- être Technicien ou Technicien Supérieur en (Foresterie, Agriculture, Tourisme, Zootechnique ou Sciences Vétérinaires) ou être Agent de l'Etat titulaire d'un Baccalauréat Scientifique, du GCE/AL dans 3 matières scientifiques au moins ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

Composition du dossier

- Une demande manuscrite timbrée adressée au Ministre des Forêts et de la Faune ;
- Une photo d'identité 4x4 ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis
- L'acte liant le candidat à l'Administration pour les Fonctionnaires et Agents de l'Etat ;
- Un avis de la hiérarchie ;
- Un certificat médical attestant que le candidat est apte aux travaux de la faune ;
- Un curriculum vitae ;
- Un reçu attestant du paiement des frais de candidature qui s'élèvent à 15 000Frs CFA pour le cycle C et de 20 000Frs CFA pour le cycle B auprès du billeteur qui est en service à la Direction des Affaires Générales du Ministère des Forêts et de Faune.

Délai de dépôt des dossiers :

Les dossiers complets seront reçus au bureau du courrier arrivé du Ministère des Forêts et de la Faune, 6 ème étage de l'immeuble ministériel n°2, porte 640 au plus tard le 29 avril 2011 à 15h30mn délai de rigueur.

Ampliations :

- CRTV/Radio
- SOPECAM
- MINADER
- MINEPIA
- MINTOUR
- Ttes les Directions MINFOF
- Ttes DRFFs
- L'EFG



YAOUNDE, Le 14 MAR 2011

NGOLLE NGOLLE Elvis